

PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ACTIVITÉS DE CONSEIL AGRICOLE AU BENIN : UNE SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE

Omokunmi Floriane Sylfata OREYICHAN

Université de Parakou, Bénin

foreyichan0@gmail.com

&

Guy Sourou NOUATIN

Université de Parakou, Bénin

guy.nouatin@fa-up.bj

Résumé : Les femmes jouent un rôle important dans le développement du secteur agricole des pays en développement en particulier le Bénin. Cependant, leur contribution dans ce secteur demeure imperceptible du fait de la place que la société leur attribue. La situation des femmes est encore d'autant plus critique si l'on prend en compte l'accompagnement dont elles bénéficient de la part des structures d'appui-conseil. Ce travail se propose de faire l'analyse de l'intégration du genre dans les activités du conseil agricole au Bénin. Ce document est construit sur l'exploitation d'une fiche de lecture élaborée sur la base de trente-cinq documents dont vingt-deux articles scientifiques et treize rapports d'institutions nationales et internationales qui abordent les différents aspects traités comme la place occupée par les femmes dans le monde agricole, les difficultés qu'elles y rencontrent et la façon dont elles sont prises en compte dans les activités du conseil agricole. Il ressort de la lecture croisée des différents documents exploités que les femmes constituent un maillon essentiel du secteur agricole dans les pays en voie de développement. Elles participent aux diverses activités agricoles allant du semis jusqu'à la commercialisation des produits. Malgré cela, leur potentiel de travail n'est pas visible dans ce domaine. L'accès des femmes est également limité aux moyens de production dont la terre pour plusieurs raisons sociales, au conseil agricole parce qu'en plus d'avoir un faible niveau d'instruction, elles travaillent sur de petites exploitations le plus souvent marginales, etc. Il est également souligné que les agents d'appui-conseil sont majoritairement de sexe masculin. Ces derniers orientent prioritairement leur accompagnement vers les chefs d'exploitation qui sont aussi pour la plupart de sexe masculin.

Mots clés : Genre, Agriculture, Productivité, Conseil agricole, Bénin

TAKING GENDER INTO ACCOUNT IN AGRICULTURAL ADVISORY ACTIVITIES IN BENIN: A BIBLIOGRAPHICAL SUMMARY

Abstract: Women play an important role in the development of the agricultural sector in developing countries especially Benin. However, their contribution in this sector remains imperceptible because of the place that society attributes to them. The situation of women is even more critical if we take into account the support they receive from support and advisory structures. This work aims to analyze the integration of gender in the activities of agricultural advice in Benin. This document is

built on the exploitation of a reading sheet developed on the basis of thirty-five documents including twenty-two scientific articles and thirteen reports from national and international institutions that addresses the various aspects treated as the place occupied by women in the agricultural world., the difficulties they encounter and the way in which they are taken into account in the activities of agricultural advice. It is clear from the cross-reading of the various documents used that women are an essential link in the agricultural sector in developing countries. They participate in various agricultural activities ranging from sowing to the marketing of products. Despite this, their work potential is not visible in this area. Women's access is also limited to the means of production, including land for several reasons social, agricultural advice because, in addition to having a low level of education, they work on small farms that are mostly marginal, etc. It is also noted that the majority of advisory support officers are male.

Keywords: Gender, Agriculture, Productivity, Agricultural Advice, Benin

Introduction

Les femmes constituent une population importante dans l'agriculture. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2016), « elles représentent dans le monde plus de 37 % de la main-d'œuvre agricole rurale et ce ratio passe à 48 % dans les pays à faible revenu, et jusqu'à 80% dans les pays du Sahel ». D'après ce même auteur, « les femmes consacrent 16 heures par jour aux travaux agricoles et aux tâches domestiques y compris la transformation et la préparation des aliments » (FAO, 1993). En effet, l'agriculture est l'un des secteurs sur lequel la plupart des pays sous-développés se fondent pour impulser leur développement. Au Bénin, « elle est considérée comme le secteur dont les nombreuses potentialités doivent être judicieusement exploitées pour soutenir la croissance économique nationale et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté » (FAO et CEDEAO, 2018, p. 33). Le secteur agricole constitue alors un levier de développement. Cependant, les agriculteurs rencontrent d'énormes problèmes comme la mauvaise gestion des revenus, la faible productivité, l'accès et le contrôle des ressources qui sont limités pour certaines classes vulnérables, etc. Ces difficultés sont beaucoup plus ressenties par les femmes qui travaillent dans ce secteur. FAO (1993) avance les raisons suivantes pour justifier cette situation : « la gestion de plus petites exploitations que celles des hommes, la possession d'un cheptel plus modeste composé des races de petites tailles dont elles en tirent un faible revenu, la charge globale de travail plus lourde (travaux champêtres, travaux domestiques, etc.), leur faible niveau d'instruction, l'accès limité à la formation agricole et aux services de vulgarisation, l'incapacité d'utiliser le matériel mécanique, l'occupation des postes saisonniers et mal rémunérés, etc. ». On voit à travers les raisons évoquées que les femmes ont un accès limité à la formation agricole et aux services de vulgarisation. Ce qui laisse entrevoir les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées. Leur rôle est ainsi marginalisé dans la production agricole. Pour assurer un accompagnement méthodologique efficace des agriculteurs, le conseil agricole a été mis en œuvre dans plusieurs pays en Afrique francophone comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Burkina Faso, etc. vers la fin des années 90 pour remédier aux divers obstacles rencontrés dans le secteur agricole afin d'améliorer la productivité et accroître les revenus. Il est défini selon G.

Faure (2013) comme étant « toutes activités conduites par un opérateur auprès d'un agriculteur ou d'un groupe d'agriculteurs pour apporter une aide dans la conduite de l'exploitation ». Dans ce cadre, des agents d'appui-conseil hommes et femmes ont pour rôle d'instruire les producteurs à travers le renforcement de leurs capacités en vue d'une meilleure gestion de leurs exploitations. Pour FAO (1993), elles font 15 % du personnel de service de vulgarisation agricole. Or, La quatrième conférence mondiale sur les femmes de Beijing en 1995 a marqué un tournant mondial pour l'égalité des sexes. Dès lors, les projets et programmes de développement ont commencé par prendre en compte le genre dans leurs différentes activités. H. Guétat-Bernard (2015, p. 90) considère le genre comme « un outil d'analyse de la construction historique, sociale et culturelle des différences et des inégalités ; des changements et des continuités dans les rapports de pouvoir notamment l'accès et l'utilisation des ressources productives comme la terre ». Pour ce même auteur, le genre caractérise « les places de chaque individu articulées autour des logiques sociales familiales ainsi que les valeurs que portent les uns et les autres et les insertions citoyennes dans les territoires ». J. Scott (1988) abonde dans le même sens en soulignant que le genre permet de pointer les différences qui ne sont ni biologiques ni innées, mais socialement construites. Pour cet auteur, le genre est un outil d'analyse pour comprendre comment les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent. Malgré que le genre fasse partie intégrante au Bénin des projets et programmes de développement tels que le Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP), le Programme d'Appui au secteur du Développement Rural (PASDeR), etc. qui utilisent comme approche d'intervention en milieu rural le conseil agricole, il persiste toujours des inégalités entre hommes et femmes. Plusieurs auteurs ont mené des réflexions allant dans ce sens. Pour S. Kozmin (2019) « les femmes rurales en tant que productrices doivent vaincre de plus grands obstacles que leurs homologues masculins pour accéder aux ressources productives dont la terre, aux services agricoles, aux technologies, aux informations et aux sources de financement ». Parlant de l'accessibilité au conseil agricole, P. Djamen (2019) affirme que « les femmes sont très peu prises en compte dans l'offre du Conseil agricole pour différentes raisons culturelles, économiques et autres alors qu'elles constituent au moins 60% de la main-d'œuvre agricole et 80% dans certaines chaînes de valeur ». Cet article de synthèse bibliographique traite de la problématique du genre dans les activités du conseil agricole. Ce travail a été réalisé autour de trois axes de discussion. Le premier axe porte sur la place liée à la femme dans la production agricole, le deuxième axe traite des contraintes liées au travail des femmes dans la production agricole et le troisième axe aborde l'intégration du genre dans les activités du conseil agricole.

1. Méthodologie de recherche

Cet article étant une synthèse bibliographique, les données ayant servi à son élaboration ont été exclusivement collectées à travers la recherche bibliographique. Plusieurs travaux ont été utilisés après avoir identifié les différents mots clés en lien avec le thème. Il s'agit de :

- Genre/gender ;
- Agriculture/agriculture ;
- Productivité/ productivity ;

- Conseil agricole/ agricultural advice ;
- Bénin/ Benin.

Les recherches se sont basées sur des documents rédigés en français et en anglais. Il s'agit de vingt-deux articles scientifiques et de treize rapports des institutions nationales et internationales dont les interventions sont orientées vers la problématique du genre et du conseil agricole publiés au cours de ces dernières années.

Pour accéder à ces documents, Google *Scholar* a été utilisé comme moteur de recherche afin d'avoir diverses informations concernant le sujet abordé. Les sites de publications comme Cairn, Persée, Erudit, *Open Edition Journals* et HAL ont été également exploités pour la consultation des articles scientifiques. Les références bibliographiques de certains de ces documents ont servi de repère pour trouver d'autres sources.

Après identification des travaux utiles pour ce travail, des fiches de lecture ont été réalisées afin de permettre une meilleure appropriation du contenu de ces documents. La synthèse a été faite grâce aux idées et arguments utiles qui tournent autour de la prise en compte du genre dans les activités de conseil agricole au Bénin et ils ont été notés sur les fiches de lecture. Les exemples issus des expériences de terrains y ont été également consignés afin d'étayer et de discuter les informations issues des différents documents exploités.

2. Résultats et discussion

Les trois axes de discussion dégagés de la lecture des textes étudiés sont : la place de la femme dans l'agriculture, les contraintes liées au travail des femmes dans la production agricole et l'intégration du genre dans les activités du conseil agricole au Bénin.

2.1. Place de la femme dans l'agriculture

Dans un monde où se nourrir est primordial, l'agriculture devient alors un secteur fondamental sur lequel il faut agir. « Etats ou individus ne sauraient sacrifier leur alimentation, car nul ne peut l'ignorer que la sécurité alimentaire est indispensable au développement individuel et collectif » (S. Abis, 2019, p. 11). P. Bertheliet & A. Lipchitz (2003, p. 603) considèrent l'agriculture comme un élément majeur dans l'amélioration et la structuration des économies. « Dans les pays du Sud, les femmes représentent en moyenne 45 % de la main-d'œuvre agricole et jusqu'à 60 % dans certaines régions d'Afrique » (E. Hofman et *al.*, 2019, p. 4). Elles ne se contentent pas de travailler uniquement sur leur parcelle au Bénin. Banque Mondiale (1995, p. 35) dans la même optique soutient que « les femmes participent à la production agricole à plusieurs titres : elles cultivent leur propre champ ; elles aident à cultiver les champs communs du ménage, de la concession ou de la famille ; elles aident le plus souvent par obligation à cultiver les champs de leurs époux et elles cultivent également les champs communs c'est-à-dire les champs appartenant à un groupement féminin auquel elles appartiennent ». Au Bénin, les femmes représentent plus de la moitié de la population et bon nombre d'entre elles sont présentes dans le domaine agricole. A cet effet, E. Fourn (2007) énonce que « les femmes constituent au Bénin 51,5% de la population et

représentent 36% de la population active agricole et 35,9% des actifs agricoles dans les exploitations traditionnelles ». Elles contribuent au secteur agricole à travers diverses activités allant du semis à la commercialisation des produits issus des récoltes. Dans le même sens, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP, 2003, p. 10) affirme que « la contribution des femmes aux activités agricoles dans les champs familiaux est déterminante pour les opérations de semis, de sarclage, d'épandage d'engrais, de récolte et de transport, l'élevage des animaux à cycle court, la gestion des forêts, la conservation, la transformation et la commercialisation des denrées ». Pour M. Adama (2013, p. 8), « les femmes sont présentes dans presque toute la chaîne de production et de commercialisation des produits agricoles et la superficie moyenne des terres aménagées dont elles sont propriétaires couvre moins d'un ha, contre 1,5 à 5 ha pour les hommes ». Elles cultivent de petites portions de terre dépourvues presque de fertilité ou des terres destinées à la jachère. Parlant de la contribution des femmes dans l'agriculture, A. Sasvari et *al.*, (2010) affirment que « les agricultrices cultivent et conservent également de multiples espèces sous-utilisées, qui augmentent de manière significative la biodiversité du milieu agricole tout en contribuant à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance des populations locales ». En se référant aux rôles et responsabilités des femmes dans le secteur agricole, V. Lairot (2016) en distingue trois catégories : « les femmes chefs d'exploitation ou d'entreprise, les conjointes collaboratrices d'exploitation et les femmes salariées de la production agricole ». Au Bénin, « seulement 22 % des ménages sont dirigés par les femmes » (C. Sossou, 2015). La situation est devenue encore plus alarmante quand les sources récentes sont considérées. A cet effet, les données publiées par MAEP (2021) indiquent que ce taux est de 15,7 %. Bien que « les femmes soient les piliers des économies de subsistance et de la sécurité alimentaire, les statistiques les considèrent comme des inactives et les écartent des calculs économiques parce que le travail féminin, souvent non rétribué, est qualifié de non productif économiquement » (C. Nicourt, 2013). Pour cet auteur, le travail reconnu aux femmes se recentre sur la sphère domestique, ce qui contribue à la marginalisation de leur place sur les exploitations agricoles. Nicourt est soutenu dans ses pensées par B. Bouquet (2018, p. 151) qui avance l'idée selon laquelle « les femmes ont toujours travaillé sur les exploitations, mais leur participation n'est pas visible, car elle n'est pas appréhendée dans les statuts officiels ». Alors « la situation des femmes des pays sous-développés, dont le Bénin malgré les engagements internationaux, demeure largement défavorable comme le montrent aussi bien l'indice sexo-spécifique que les études sectorielles » (B. Boidin, 2008, p.1).

Les femmes sont donc lésées dans le secteur agricole. Malgré leur forte implication dans ce domaine, leur travail demeure invisible dans la mesure où elles exploitent des terres marginales impropres à la culture. Il s'ajoute à cette situation désavantageuse des femmes dans l'agriculture, plusieurs inconvénients qui freinent leur travail dans le développement de ce secteur.

2.2. Contraintes liées au travail des femmes dans la production agricole

R. Herrera (2010) souligne que « la dimension alimentaire de la crise a révélé au grand jour les profonds dysfonctionnements qui caractérisent le modèle agricole depuis l'ère néolibérale et introduite en Afrique à travers les plans d'ajustements structurels ». Ainsi pour B. Boidin (2001, p. 1), « la condition féminine est devenue un domaine

d'intervention majeur des projets de développement ». Cependant, de nombreuses difficultés s'observent à plusieurs niveaux dans la mise en œuvre des activités des femmes. B. Bouquet (2018, p. 151) proclame que les femmes et les jeunes constituent la force vive pour la production agricole notamment dans les bas-fonds, mais ils ne détiennent que les droits dérivés et secondaires sur ces terres. S. Affessi (2017, p. 2) dans la même logique énonce que « l'accès au foncier est limité aux femmes jusque dans les activités de transformation et de commercialisation de leurs produits vers les marchés urbains ». B. Boidin (2008, p. 1) prône alors que « le droit à la terre est essentiellement un droit masculin, les femmes n'en ayant que l'usufruit ». M. Koné et G. Ibo (2009, p. 1) rejoignent B. Boidin en affirmant que « les hommes sont privilégiés dans l'accès à la terre quel que soit le système social en vigueur, quant aux femmes elles sont doublement marginalisées, d'abord en tant que filles, sœurs ou nièces, puis en tant qu'épouses ». Outre l'accès limité aux ressources foncières, E. Hofman et *al.*, (2019, p. 4) trouvent d'autres obstacles que les femmes rencontrent dans le domaine agricole. Il s'agit d'une part des difficultés d'accès au conseil agricole et d'autre part des difficultés d'accès aux nouvelles technologies. Pour appuyer ces précédents auteurs, M. Sundell et *al.*, (2013, p. 59) attestent que « la productivité des femmes est inférieure à celle des hommes parce qu'elles ont un accès limité à des ressources telles que la terre, le crédit et d'autres facteurs de production ». MAEP (2003) avance que les « femmes ont moins accès à la terre, aux semences et aux services de vulgarisation, que leurs pères et maris qui sont plus facilement reconnus comme étant les vrais agriculteurs ». Dans la même optique, M. Elias et M. Fernandez (2014, p. 287) affirment que « les terres marginales et les interstices entre les champs cultivés, espaces typiquement féminins, reçoivent moins d'attention de la part des chercheurs et ne bénéficient presque pas d'action de développement comme c'est le cas des terres cultivées et contrôlées habituellement par les hommes ».

Ainsi pour ces auteurs, les femmes rencontrent plusieurs obstacles dans le secteur agricole. Il s'agit de l'accès limité à la terre, des difficultés d'accès aux informations et à l'appui-conseil. Cependant, la plus grande difficulté reste l'accès limité au foncier. Cette contrainte qui n'est pas des moindres contribue à la faible productivité enregistrée par les femmes dans l'agriculture.

2.3. Intégration du genre dans les activités du conseil agricole

La quatrième conférence mondiale sur les femmes a favorisé l'éclosion de l'approche genre. L'intégration du genre est donc devenue un sujet sensible sur lequel sont axées plusieurs actions de développement. Cependant, le genre est une notion difficile à cerner. Son analyse selon I. Löwy et H. Rouch (2003, p. 8) repose sur le principe selon lequel « le genre reflète les attitudes, les comportements et les rôles présumés flexibles ». Le genre est alors le résultat des relations de pouvoir présentes dans une société et sa conception est dynamique et diffère selon l'évolution du temps, l'environnement, les circonstances particulières et les différences culturelles. A. Revillard et de L. Verdalle (2006, p. 4) l'assimilent à la construction sociale de la différence des sexes ainsi qu'à une distribution inégale des ressources et des espaces sociaux entre hommes et femmes. Important que soit le genre, il fait partie intégrante des différentes activités de développement. D'après le Programme d'Appui à la Diversification Agricole (ProCAD, 2011, p. 7), « L'approche "Genre et

développement” se révèle en effet être incontournable dans la stratégie de développement du secteur agricole et rural dans la mesure où elle met en relief les inégalités à corriger entre les divers groupes socioprofessionnels, hommes et femmes actifs du monde rural, en ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources productives comme la terre, le partage des avantages de la croissance, la responsabilisation et la participation effective aux prises de décision ».

A cette fin, le Bénin est partie prenante de « l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes qui font obligation aux Etats de promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur agro-sylvo pastoral et halieutique » (FAO et CEDEAO, 2018, p. 21). Ces mêmes auteurs avancent que le principe d'égalité entre les sexes a été reconnu au plan constitutionnel pour la première fois au Bénin par la loi fondamentale de 1977 en son Article 124. L'article 26 de la Constitution du 11 décembre 1990 viendra quant à lui confirmer cette disposition juridique en ces termes : « l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale en ce sens que l'homme et la femme sont égaux en droit ». C'est dans ce cadre que le MAEP a renforcé les capacités de ses cadres et ceux des Agences Territoriales pour le Développement Agricole (ATDA) pour la promotion du genre.

On s'attend logiquement à ce que le genre soit intégré dans toutes les phases de la mise en œuvre du conseil agricole au Bénin. Ce qui n'est pas le cas lorsqu'on consulte les sources rendant compte de cette mise en œuvre. En effet, le conseil agricole a été développé pour remédier aux différentes difficultés rencontrées par les agriculteurs dans leurs exploitations. « Il est considéré en Afrique subsaharienne comme une approche d'apprentissage et d'aide à la décision » (A. Aplogan et *al.*, 2021, p. 1117). Y. Desjeux (2009, p. 4) révèlent l'importance du conseil agricole pour les producteurs. Ils affirment qu'il est un moteur essentiel de changement, de structuration des productions et des adaptations des pratiques en vue de répondre au mieux aux différentes attentes de la société et des évolutions contextuelles. Le conseil agricole va alors au-delà de la vulgarisation classique, car il a été mis en œuvre dans le but d'aider les producteurs à prendre les décisions adéquates pour le bon fonctionnement de leurs exploitations. Autrement dit, il est une approche dans laquelle les producteurs reçoivent des conseils afin de prendre les décisions requises en vue d'améliorer la performance de leurs exploitations. Au Bénin, « MAEP en 2004 s'est engagé dans une démarche de conseil agricole où il serait désormais question d'accompagner l'exploitant dans la prise de décisions et la mise en œuvre de ces décisions avec l'appui de services-conseils » (E. Deniel, 2008, p. 29). Le conseil agricole est décliné en plusieurs types de conseil. Entre autres, il y a : « le conseil de gestion aux exploitations agricoles, les Conseils techniques spécialisés, le Conseil pour l'accès aux marchés, le Conseil assistance juridique, le Conseil au financement, etc. » (D. Agoundoté et B. Kouakanou, 2007, p. 28). La mise en œuvre du conseil agricole au Bénin se fait selon plusieurs principes à savoir la contractualisation, la subsidiarité, la complémentarité, l'adhésion libre et volontaire, la confiance réciproque, le cofinancement du conseil agricole, la pluralité ainsi que le genre. Ainsi dès sa conception, le genre fait partie intégrante du conseil agricole et il est censé être pris en compte à tous les niveaux

(prestataires, bénéficiaires, conseillers, etc.). Le tableau 1 récapitule les différents principes sur lesquels se base le conseil agricole au Bénin.

Tableau 1 : Principes généraux de mise en œuvre du Conseil Agricole et le genre

Principes	Description
Contractualisation	C'est un principe fondamental de la mise en œuvre du Conseil Agricole, il permet de planifier à divers niveaux (PTF Prestataires, Prestataire-OP, Prestataire-Producteur, etc.) les conditions et les modalités de fourniture des services pour permettre aux producteurs d'orienter les services vers la satisfaction de leurs besoins et un engagement de résultats de la part du prestataire de service. Il permettra aux bénéficiaires de mieux contrôler, apprécier et approuver les prestations qui leur sont offertes.
Subsidiarité	La gestion de l'offre du Conseil Agricole est assignée à la structure compétente la plus proche des bénéficiaires directs, c'est-à-dire ceux qui sont directement concernés. Selon ce principe, la gestion et la fourniture du service de Conseil Agricole devraient être assignées au plus bas niveau de la structure de l'administration locale.
Complémentarité	La complémentarité et la synergie des actions seront recherchées à travers la concertation régulière à tous les niveaux entre les acteurs du conseil et entre ces derniers et les fournisseurs d'autres services agricoles.
Adhésion libre et volontaire	L'adhésion libre et volontaire suppose que les exploitants agricoles, demandeurs de service agricole, décident d'eux-mêmes et s'engagent à prendre part, en toute responsabilité, sans aucune contrainte, à toutes les étapes du processus d'accompagnement.
Confiance réciproque	La confiance mutuelle suppose une acceptation des relations de travail basée sur le sens de responsabilité, l'éthique, la morale, le respect et la confiance mutuels entre le conseiller agricole et l'exploitant agricole.
Cofinancement du Conseil Agricole	Ce principe fait appel à un mécanisme de financement multiacteurs institutionnalisés (Etat, bénéficiaires, collectivités locales, Interprofessions, projets, etc.), avec des modalités de financement et de subvention adaptés au type de conseil et aux capacités de paiement des bénéficiaires.
Pluralité	Plusieurs outils, méthodes et approches sont utilisés pour la mise en œuvre du Conseil Agricole. Ce pluralisme de la mise en œuvre des services est utilisé pour tirer profit de diverses aptitudes et avantages d'une gamme étendue de prestataires.
Genre	La mise en œuvre du Conseil Agricole doit prendre en compte le genre. La prise en compte du genre doit se faire à tous les niveaux (public et privé) : au niveau des bénéficiaires, des conseillers agricoles, des prestataires de service, des institutions publiques (ATDA, DDAEP, etc.)

Source : (MAEP, 2021)

Malgré le fait que le conseil agricole ait le genre comme l'un des principes sur lequel il est basé, certains auteurs pensent qu'il n'y tient pas assez compte. C'est le cas de B. Flanagan (2015) qui pense que l'orientation du conseil agricole suit certains critères qui tous favorisent les hommes. Ces critères sont : « l'identification de l'agriculteur qui est souvent le chef de ménage, les propriétaires fonciers ou les personnes à revenu

agricole ; le chef de ménage à qui l’information doit être transmise avec l’espoir que les informations pertinentes à l’endroit des femmes qui travaillent seront relayées par lui ; la propriété foncière qui est détenue par la majorité des hommes, ce qui peut s’expliquer par les diverses normes sociales, juridiques et coutumières ; et les personnes à revenus agricoles où les cultures destinées aux marchés sont considérées comme celles des hommes tandis que les cultures produites pour le ménage sont considérées comme celles des femmes ». Plusieurs travaux ont prouvé que les femmes sont exclues dans l’offre du conseil agricole. R. Meinzen-Dick et *al.*, (2011) déclarent que « les femmes sont moins placées pour accéder aux ressources et risquent, par conséquent, d’être laissées à l’écart par les agents d’appui-conseil ». Certaines remarques de FAO (2011) corroborent la déclaration de ces auteurs ci-dessus cités. Cet auteur postule que : « les agents d’appui-conseil tendent à s’adresser plus souvent aux producteurs qu’aux productrices, car ils sont influencés par l’idée, aussi diffuse qu’erronée, que les femmes ne se consacrent guère aux activités agricoles et que, de toute façon, les conseils dispensés dans le cadre du service de vulgarisation finiront par “filtrer vers le bas” depuis le chef de famille vers tous les autres membres du ménage ». E. Hofman et *al.*, (2019, p. 4) quant à eux, indiquent les différentes raisons qui peuvent expliquer le difficile accès des femmes au conseil agricole. Il est question « d’une part de leur niveau d’éducation plus faible, de leur forte charge de travail extra-agricole, de leurs contraintes de mobilité, car plusieurs d’entre elles dépendent de l’accord ou du soutien de leur mari pour assister à des réunions ou suivre des formations et d’autre part des agents du conseil agricole qui sont majoritairement masculins et qui s’adressent le plus souvent au chef d’exploitation ». Selon les données de la Direction de la Statistique Agricole du Bénin (DSA / MAEP, 2021, p. 4), le taux d’accès des exploitations agricoles aux appuis-conseils, par sexe du chef d’exploitation est présenté dans le tableau 2.

Tableau 2: Taux (%) d’accès des exploitations agricoles aux appuis-conseils agricoles, par sexe du chef d’exploitation

Désignations	Accès à l’appui-conseil pour les exploitations opérantes en				Appui-conseil dans CGEA et/ou CTS et/ou CAM	Appui-conseil dans CGEA et/ou CTS et/ou CAM et/ou COPL et/ou CANA
	Production végétale	Production animale	Production piscicole	Pêche		
Femme	6,94	3,32	0	0	7,95	7,95
Homme	15,56	6,96	42,86	2,15	16,78	16,78
Bénin 2020	14,54	6,54	42,86	2,12	15,71	15,71
Bénin 2018	27,81	5,38	2,91	1,05	28,71	29,1

Source : INRAB/MAEP, *Mesure des taux de couverture des exploitations agricoles par les services de productivité (Conseil, Intrans, Financement et Foncier) au Bénin, 2021*

Légende :

CAM : Conseil à l'Accès au Marché

CANA : Conseil à l'Alimentation et à la Nutrition Appliquée

CGEA : Conseil de Gestion à l'Exploitation Agricole

COPL : Conseil à l'Organisation et à la Planification Locale

CTS : Conseil Technique Spécialisé

En prenant le genre comme porte d'entrée, l'analyse du tableau ci-dessus montre que le conseil agricole est beaucoup plus orienté vers la satisfaction des besoins des hommes que ceux des femmes.

La composition par sexe du personnel des services d'appui-conseil montre que la proportion des femmes est largement inférieure à celle des hommes dans ce secteur. La figure 1 présente la proportion d'hommes et de femmes des agents techniques qui interviennent dans le conseil agricole au Bénin.

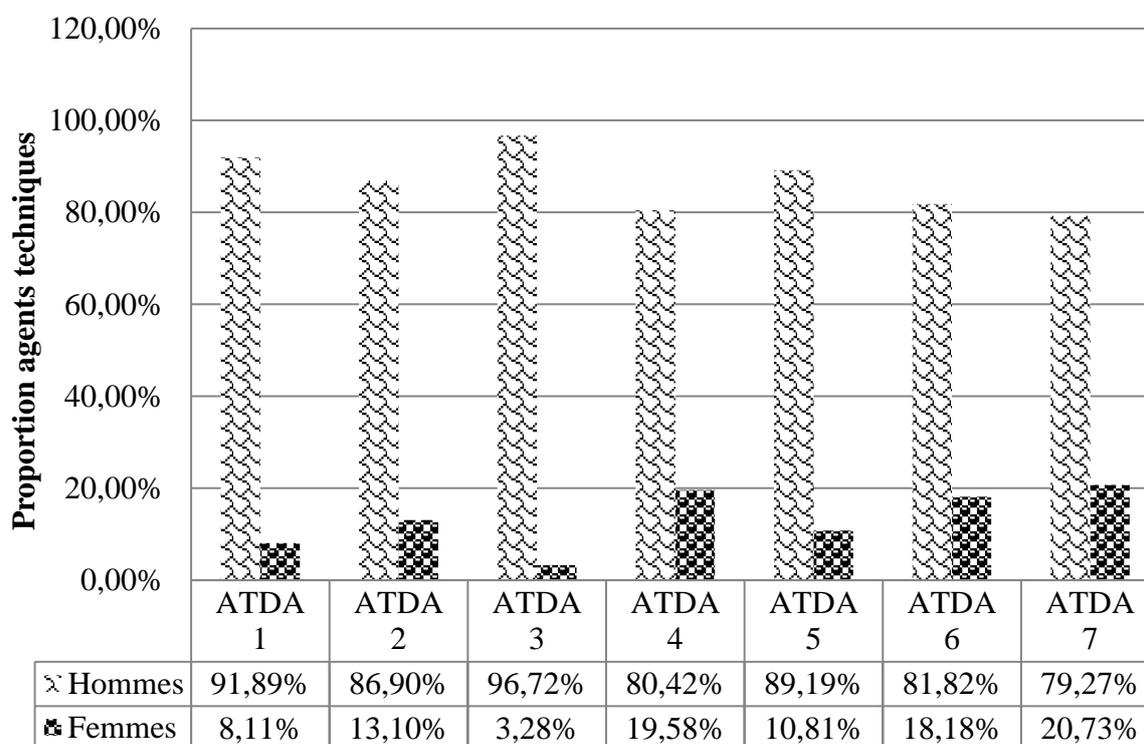


Figure 1 : Proportion des agents techniques intervenant dans le conseil agricole au Bénin

Source : MAEP (2017)

Le nombre d'agents de sexe féminin est faible comparativement au nombre d'agents hommes. Ce rapport étant très faible, on déduit donc qu'il y a une insuffisance criante d'agents d'appui-conseil de sexe féminin pour accompagner les agriculteurs. Or, L. Hoang et *al.*, (2006) ainsi que M. Lahai et *al.*, (1999) attestent que « les agricultrices suivies par des agents d'appui-conseil de sexe féminin participent plus massivement aux opérations de conseil agricole ». Ces auteurs soutiennent que « ces productrices développent une plus grande conscience professionnelle et elles acquièrent plus

facilement les connaissances techniques et pratiques que les agricultrices suivies par des agents d'appui-conseil de sexe masculin ». Une proportion à part égale d'hommes et de femmes agents d'appui-conseil n'est donc pas prise en compte dans la mise en œuvre du conseil agricole alors que les productrices ont une préférence pour les agents d'appui-conseil femmes.

Conclusion

Les femmes constituent un pilier du secteur agricole de par les rôles importants qu'elles y jouent. Cependant, elles sont confrontées à plusieurs obstacles qui freinent leur potentiel de travail. Il s'agit par exemple de l'accès limité à la terre, des difficultés d'accès au conseil agricole, aux nouvelles technologies, etc. Très peu de femmes sont prises en compte dans la mise en œuvre des activités du conseil agricole qu'il s'agisse des agricultrices ou des agents d'appui-conseil. Toutefois, le genre est devenu l'un des critères essentiels au développement. Ainsi, le ratio homme/femme n'est pas équitable dans la fourniture du conseil agricole. Vu l'importance du rôle que jouent les femmes dans l'agriculture, accorder alors la même importance aux hommes qu'à elles dans la fourniture du conseil agricole pourrait permettre l'amélioration de la productivité agricole et l'accroissement des revenus.

Références bibliographiques

- ABIS Sébastien, 2019, L'agriculture dans le monde voit son importance renforcée et sa puissance déplacée, IRIS éditions, pp. 11-18.
- ADAMA Moussa, 2013, Contrôle des femmes et des jeunes sur les ressources foncières agricoles, Expérience de la coopération suisse au Mali, 32 p.
- AFFESSI Simon, 2017, Genre et développement: difficultés des femmes rurales dans la production et la commercialisation de l'attiékè en Côte d'Ivoire, Alternatives Rurales, Côte d'Ivoire, pp. 1-18.
- AGOUNDOTE Désiré et KOUAKANOU Bonaventure, 2007, Livre blanc du conseil agricole au Bénin. Direction de la programmation et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Cotonou, 67 p.
- APLOGAN Aristophane, ZOISSOU Espérance, ZOUNDJI Gérard C., VODOUHE Simplicie D., 2021, Entre abstraction et réalité dans la mise en oeuvre du conseil agricole en Afrique subsaharienne: leçons apprises des expériences du département de l'Atlantique au Bénin, The European Journal of Development Research, n° 34, pp.1118-1143.
- BANQUE MONDIALE, 1995, les femmes rurales du sahel et leur accès à la vulgarisation agricole : synthèse d'étude sur cinq pays, Région d'Afrique, 126 p.
- BANQUE MONDIALE, 2021, Agriculture et Alimentation, the world bank group, 9 p.
- BERTHELIER Pierre et LIPCHITZ Anna, 2005, Quel rôle joue l'agriculture dans la croissance et dans le développement?, Revue Tiers Monde, volume 183, n° 3, pp. 603-624.
- BOIDIN Bruno, 2008, Le genre : une dimension ambiguë des politiques de développement », Ecologie et féminisme, volume 2, n° 30.
- BOUQUET Brigitte, 2018, Les femmes dans le monde agricole, Vie sociale, volume 2, n°22, pp. 151-155.
- DENIEL Estelle, 2007. Conseil agricole au Bénin : des évolutions à suivre. Grain de sel.
- DESJEUX Yann, 2009, Le Conseil en agriculture: Revue de littérature et analyse des dispositifs de conseil, HAL open science, pp. 1-119.
- DJAMEN Patrice N., 2019, Aperçu récente des évolutions du conseil agricole et leurs enjeux, pp. 1-23.
- ELIAS Marlène et FERNANDEZ Maria, 2014, Genre, biodiversité et agriculture familiale, volume 2, n° 222, pp. 285-293.
- FAURE Guy, 2013, Le conseil agricole : gouvernance, dispositifs, méthodes et outils, CIRAD, UMR. Innovation.
- FLANAGAN Brian, 2015, Egalité du genre dans la vulgarisation agricole, Modernizing Extension and Advisory Services, n° 2, 9 p.
- FOURN Elisabeth, 2007, Pesanteurs socioculturelles à l'exercice des activités génératrices de revenus par les femmes, Labrys, Etudes féministes.
- GUETAT-BERNARD Hélène, 2015, Le Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales: analyse de similitudes entre la France et le Cameroun, Revue Tiers Monde, volume 1, n° 221, pp. 89-106.
- HERRERA Rémy, 2020, Un autre capitalisme n'est pas possible, Syllepse, Paris , 202 p.
- HOANG Lan A., CASTELLA Jean-Christophe et NOVOSAD Paul, 2006, Social Networks and information access: implication for agricultural extension in the rice

- farming community in northern Vietnam, *Agriculture and human values*, volume 4, n° 23, pp. 513-527.
- HOFMAN Elisabeth, BROUTIN Cécile, AMADOU Hindatou, THIOUSSO Halima, BICHARD Anne et LAMBERT Agnès, 2019, Fiche thématique Genre et agriculture, *Science de l'homme et de la société/ étude sur le genre*, pp. 1-12.
- KONE Mariatou et IBO Guéhi J., 2009, Les politiques foncières et l'accès à la terre en Côte d'Ivoire : cas d'Affalikro Djangobo (est) dans la région d'Abengourou et de Kalakala et Togognière (nord) dans la région de Ferkessedougou, Rapport d'étude.
- KOZMIN Sergey, 2019, Favoriser l'autonomisation des femmes pour renforcer l'agriculture : le travail de la FAO en matière d'égalité hommes-femmes.
- LAHAI Mohamed T., GEORGE Borjas J. et EKANAYAKE Indira J., 1999, Cassava (*Manihot esculenta* Crantz) growth indices, root yield and its components in upland and inland valley ecologies of Sierra Leone, *Journal Agronomic Crop Science*, n° 182, pp. 239-247.
- LAIROT Véronique, 2016, Les femmes dans l'agriculture: situation au 1er janvier 2014, pp. 1- 43.
- LÖWY Ilana et ROUCH Hélène, 2003, genèse et développement du genre : les sciences et les origines de la distinction entre sexe et genre, *Cahiers du genre*, éditions Association féminin masculin recherches, volume 1, n° 34, pp. 5 à 16.
- MEINZEN-DICK Ruth, QUISUMBING Agnès, BEHMAN Julia, BIERMAYR-JENZAMO Patricia, WILDE Vicki, NOORDELOOS Marco, RAGASA Cathérine et BEINTEMA Nienke, 2011, Engendering Agricultural Research, development and extension, *International Food Policy Research Institute*, n° 176, pp. 1-138.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE, 2003, plan d'action genre et développement agricole rural, rapport provisoire, volume 1, Bénin, 96 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE, 2021, Principaux tableaux du module de base, n° 3, Cotonou, 129 p.
- NICOURT Christian, 2013, Etre agriculteur aujourd'hui, l'individualisation du travail des agriculteurs, Edition Quae, Collection Nature et société, Montpellier, 288 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2011, la situation de l'alimentation et de l'agriculture. Les femmes dans l'agriculture : combler l'écart entre les sexes pour le développement, Rome, 160 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2013, l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : les multiples dimensions de la sécurité alimentaire, Rome, 63 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, 2016, la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire, Rome, 214 p.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST, 2018, Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement rural, Série des évaluations Genre des pays, 148 p.

- PROGRAMME D'APPUI A LA DIVERSIFICATION AGRICOLE, 2011, plan d'action pour l'intégration du genre dans les actions du projet de productivité agricole en Afrique de l'ouest-bénin, Cotonou, 39 p.
- REVILLARD Anne et DE VERDALLE Laure, 2006, Dynamique du genre introduction, volume 10, n° 1, pp. 3-17.
- SASVARI Adel, AGUILAR Laurena, KHAN Mohamed et SCHMITT Fabienne, 2010, Guidelines for Mainstreaming Gender into National Biodiversity Strategies and Action Plans, IUCN, Switzerland, n° 49, pp. 1 à 82.
- SUNDELL Mélinda, FAMWORTH Cathy, NZIOKI Akiniyi, SHIVUTSE Violet et DAVIS Marion, 2013, Transforming Gender Relations in Agriculture in Sub-Saharan Africa.
- SCOTT Joan, 1988, Genre: une catégorie utile d'analyse, Les Cahiers du GRIF, pp. 37-38.
- SOSSOU Comlan H., 2015, Le financement de l'agriculture au Bénin : stratégies de gestion et d'adaptation des exploitations agricoles, Gembloux, Belgique, pp. 1-199.